

N° 8068⁹

CHAMBRE DES DEPUTES

PROJET DE LOI

**sur le régime d'indemnisation et de compensation opérationnel
de l'Armée luxembourgeoise**

* * *

**AVIS COMPLEMENTAIRE DE LETZEBUERGER
ENNEROFFIZEIER ASBL**

(16.9.2024)

À Monsieur le Directeur adjoint de la Défense
Monsieur Alex RIECHERT

Par la présente, nous avons l'honneur de vous faire parvenir notre avis concernant l'amendement post-avis CE 1 – PL8068.

Le L-E-O n'a pas d'objections à formuler, étant donné que les explications reflètent exactement ce qui a été élaboré lors des négociations entre le ministre de la Défense et les représentations du personnel.

Nous tenons toutefois à souligner que nous n'accepterons en aucun cas une dégradation des compensations financières prévues par ce projet de loi. Nous sommes convaincus qu'avec votre collaboration, nous parviendrons à un dénouement qui préservera entièrement ces dispositions.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur adjoint, nos sincères et respectueuses salutations.

Pour le conseil d'administration L-E-O,

Adjudant-Chef PAPI D.
Président

Adjudant-Major BETZ J-C.
Secrétaire général

Adjudant-Major GUDEN C.
Vice-président

